



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ
portant inscription au titre des monuments historiques
de l'église Saint-Léonard à NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE (Ille-et-Vilaine)

Le préfet de la région Bretagne
préfet d'Ille-et-Vilaine

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 28 octobre 2020 portant nomination de Monsieur Emmanuel Berthier, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture de Bretagne entendue en sa séance du 1^{er} juillet 2019 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que l'église Saint-Léonard présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation, en raison de l'intérêt historique et archéologique de cet édifice qui conserve une crypte remarquable ;

Sur proposition de la directrice régionale des affaires culturelles.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Est inscrite au titre des monuments historiques, l'église Saint-Léonard en totalité.

L'église Saint-Léonard est située au bourg de la commune de NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE (Ille-et-Vilaine) cadastrée section AO parcelle n°16. Elle appartient à la commune de NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE (Ille-et-Vilaine), n° Siren 213 503 642, depuis une date antérieure au 1^{er} janvier 1956.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune propriétaire et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

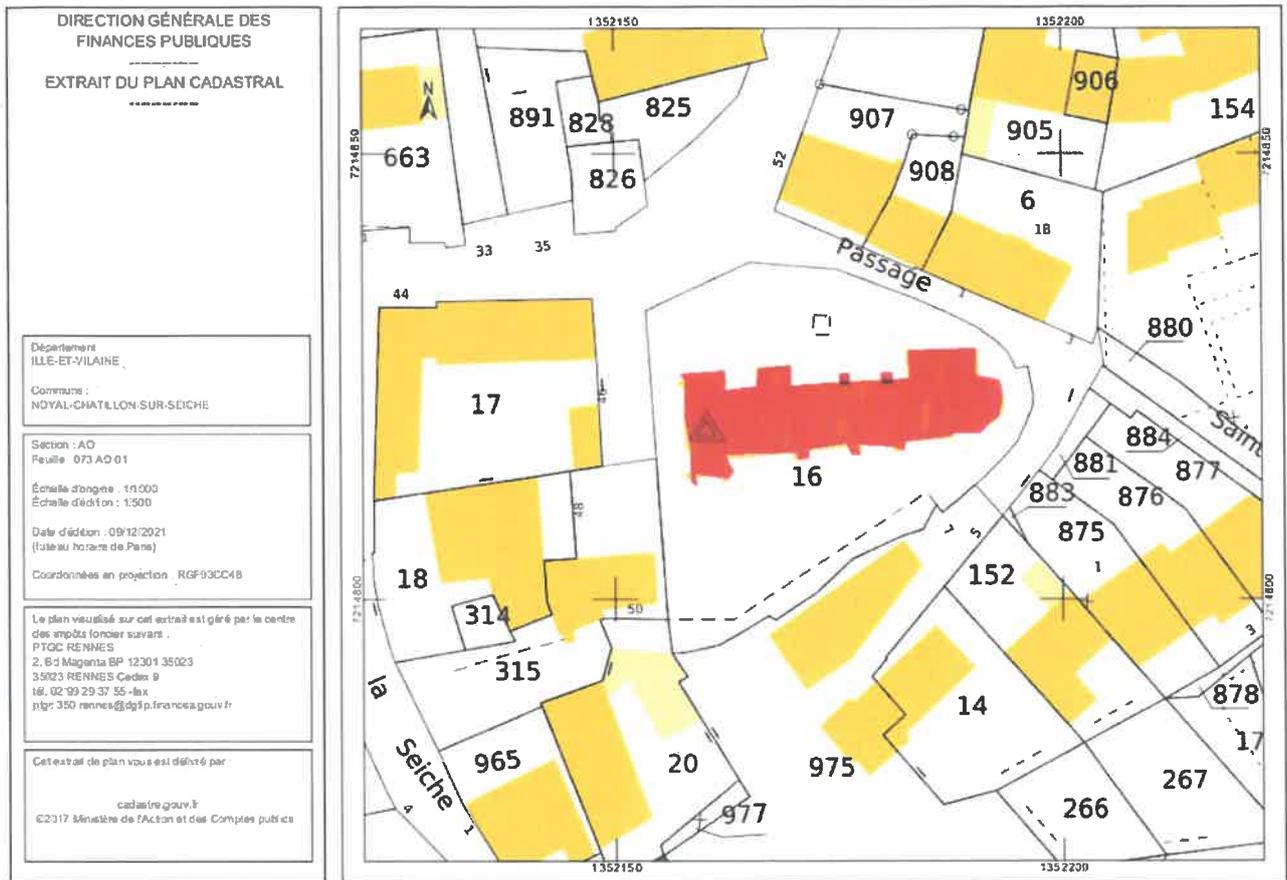
Article 3 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et la directrice régionale des affaires culturelles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le **11 AOÛT 2022**

Pour le Préfet

Le Secrétaire général
pour les affaires régionales

Philippe MAZENC



35. NOYAL-CHÂTILLON-S-CHÂTILLON-SUR-SEICHE. Église Saint-Léonard
 Inscription au titre des monuments historiques de l'église Saint-Léonard en totalité